

IVAN GOBRY

LOUIS II

877-879

FILS DE CHARLES II



HISTOIRE
DES

ROIS

DE
FRANCE

Pygmalion

Extrait de la publication

R

HISTOIRE
DES
ROIS
DE
FRANCE

Pendant presque mille quatre cents ans, des rois se sont succédé de manière quasiment ininterrompue sur le trône de France. Ils étaient issus de trois célèbres dynasties, les Mérovingiens, les Carolingiens et les Capétiens. À travers l'épopée tumultueuse de leurs vies et de leurs règnes, où se révèlent des personnalités diverses et parfois controversées, renaissent avec un grand éclat les heures les plus prestigieuses et les plus exaltantes de notre Histoire.

LOUIS II

877-879



Collection particulière de l'auteur.

IVAN GOBRY

Ivan Gobry est docteur ès Lettres. Il a enseigné pendant 27 ans à l'Université de Reims et parallèlement à l'Institut catholique de Paris. Auteur de plus de cent ouvrages, il a participé à de multiples émissions et conférences radiophoniques et reçu de très nombreux prix, dont cinq de l'Académie française. C'est un grand spécialiste de l'histoire du Moyen Âge.

Charles II, dit le Chauve, a, en 843, par le traité de Verdun, constitué un nouveau royaume de France. À sa mort, en 877, il le transmet à l'aîné de ses quatre fils, Louis, resté trente ans sous sa férule et étranger aux affaires qu'il doit soudain gérer. Ses deux années de règne se remarquent par une lutte contre la féodalité naissante, qu'il ne parvient pas à abattre.

Il réussit cependant à repousser les envahisseurs normands et à établir la paix avec le roi Louis de Saxe, le plus dangereux de ses ennemis germaniques. Il meurt à 33 ans. Nés de deux épouses différentes, trois de ses fils vont lui succéder, dont deux, Louis III et Carloman, vont régner conjointement et être emportés par une mort prématurée.

Pygmalion

Histoire des Rois de France

DU MÊME AUTEUR

Chez Pygmalion

- La Reine Christine*, 1999.
Pépin le Bref, 2001.
Louis I^{er}, 2002.
Louis VII, 2002.
Philippe I^{er}, 2003.
Louis VI, 2003.
Clotaire I^{er}, 2003.
Saint Augustin, 2004.
Philippe III, 2004.
Clotaire II, 2005.
Eudes, 2005.
Robert II, 2005
Dagobert I^{er}, 2006.
Charles II le Chauve, 2007.
Charles III le Simple, 2007.
Henri I^{er}, 2007.
Louis IV, 2008.
Lothaire, 2008.
Dictionnaire des papes, 2008.
Louis V, 2009.
Louis VIII, 2009.
Louis X, 2010.
Philippe V, 2010.
Charles IV, 2011.
Philippe VI, 2011.
Raoul, 2012.
Charles VIII, 2012.
Louis III, Carloman et Charles le Gros, 2012.
François II, 2012.

IVAN GOBRY

Histoire
des Rois de France

LOUIS II
LE BÈGUE

Fils de Charles II le Chauve

877 - 879



Pygmalion

Sur simple demande adressée à
Pygmalion, 87 quai Panhard et Levassor, 75647 Paris Cedex 13,
vous recevrez gratuitement notre catalogue
qui vous tiendra au courant de nos dernières publications.

© 2012, Pygmalion, département de Flammarion
ISBN : 978-2-7564-0858-3

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5 (2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

PREMIÈRE PARTIE

L'HÉRITAGE DYNASTIQUE

I

LES HOMONYMES

Dès qu'on entend évoquer le personnage de Louis II, une question surgit : duquel s'agit-il ? Louis I^{er} le Pieux, fils de Charlemagne et son successeur sur le trône de l'empire d'Occident, n'était pas promis primitivement à cette dignité. Il était le quatrième fils de son père, et il reçut de celui-ci de son vivant, pour la facilité du gouvernement d'un si vaste empire, le royaume d'Aquitaine. Souverain tout nominal : il avait trois ans, et ce royaume, comme celui d'Italie attribué à Pépin son frère, faisait figure d'un grand fief au cœur de l'Empire. Toulouse était loin d'Aix-la-Chapelle ; l'empereur dominateur prenait la précaution d'attribuer à ses propres fils, présumés soumis, ces parcelles de l'Empire dénommées royaumes. Louis I^{er} n'avait donc pas vocation à l'imperium. Ce fut pourquoi il fut baptisé sous un nom qui ne serait pas celui d'un empereur.

Dans les monarchies, et singulièrement dans celles qui se sont succédé en France, le nom du souverain revêt une

LOUIS II LE BÈGUE

grande importance : il fait partie de la succession. C'est ainsi que, chez les Mérovingiens, nous voyons trois Clovis, mais aussi quatre Thierry (nom du fils aîné du grand Clovis), quatre Clotaire, trois Childéric, trois Sigebert, trois Dagobert. Nous verrons, chez les Capétiens, alterner les Louis et les Philippe, chez les Valois se succéder les Charles, chez les Bourbons les Louis. Charlemagne lui-même, le premier Charles, avait donné son propre prénom à son premier fils légitime, l'avait associé au trône et destiné à l'Empire. Il avait attribué à son second fils le nom de Pépin, car c'était celui de son propre père Pépin le Bref, lui-même petit-fils de Pépin de Herstal, qui avait pour aïeul Pépin de Landen. À tel point que cette dynastie génératrice de celle des Carolingiens sera considérée comme celle des Pippinides (latin *Pippo*).

Charles et Pépin, fils de Charlemagne, étant morts prématurément, le trône impérial échut, pour son malheur, au troisième fils légitime, Louis. Qu'il fallut numéroter premier, puisque sa descendance carolingienne, sur huit souverains, en compta quatre de son nom.

Louis était d'ailleurs l'équivalent de *Clovis*, tous deux se traduisant en latin *Ludovicus*. Le premier souverain de ce nom s'appelait en réalité Chlodoweg ou Chlodowich, « Combat glorieux », appellation barbare que les clercs gallo-romains transformèrent en une prononciation et une graphie conformes à leur culture. Ce fut ainsi que le nom devint en langage populaire Louis en France et Ludwig en Germanie.

Louis le Pieux aurait dû à ce compte être catalogué comme quatrième. Saint Louis eût été Louis XII et Louis XIV Louis XVII. C'eût été sans prendre en considération l'originalité et l'autonomie d'une dynastie. Le premier *Ludovicus*, fils du premier *Carolus*, fut numéroté premier dans la succession interne de la dynastie. Il fut donc Louis.

LES HOMONYMES

Du même coup, ce prénom impérial et doté d'une numérotation fut appelé à se perpétuer. Il y eut, en deux siècles, dans les lignées issues de Louis le Pieux, neuf souverains qui portèrent son nom. Et comme ces lignées étaient plurielles et parallèles, on compta quatre Louis II. Dont Louis le Bègue, sur le trône de France, fut le moins remarquable, ce qui exige qu'on précise, chaque fois qu'on le nomme sans son sobriquet, de qui il est le fils.

Le premier à signaler est Louis le Germanique, troisième fils de Louis le Pieux. Il est habituellement nommé comme Louis I^{er}, puisqu'il est le premier roi de Germanie, à lui attribuée par le traité de Verdun, qui partagea l'empire de Charlemagne. Mais certains historiens considèrent que le père régnant sur la Germanie, sous son sceptre partie de l'Empire, le fils, son successeur, doit être appelé Louis II.

En fait, le souverain qui, en Germanie, porte plus usuellement et plus normalement le nom de Louis II, est le second fils de Louis le Germanique. Il est vrai qu'il ne coiffa pas la même couronne que son père, puisque le royaume de Germanie, à la mort du premier titulaire et par sa volonté, fut partagé entre ses trois fils. Tandis que Carloman, l'aîné, recevait la Bavière, Louis, le second, obtenait la Saxe, et hérita ensuite de la Bavière à la mort de son frère aîné. Un certain nombre d'auteurs, considérant que le père et le fils ne régnèrent pas sur le même territoire, évitent de nommer ce petit souverain Louis II, lui réservant le nom de Louis le Jeune. Cette précaution peut en effet éviter la méprise. Il convient alors de ne pas interpréter *le Jeune* comme un qualificatif, ainsi que *le Pieux* ou *le Bègue*, mais comme l'emploi d'une distinction entre le père et le fils. Il en sera ainsi plus tard chez les Capétiens. Louis VI le Gros ayant fait sacrer roi de son vivant son fils homonyme, avec l'appellation de roi, il y eut sur

LOUIS II LE BÈGUE

le trône de France deux rois du même nom. On ne pouvait encore appeler le fils Louis VII, puisqu'il n'avait pas succédé à Louis VI. On l'appela alors Louis le Jeune (*Junior*), pour le distinguer de Louis l'Ancien. Certains historiens pourtant continuent de le nommer ainsi quand il règne. Appellation incorrecte, car il n'a plus auprès de lui un roi auquel il peut être comparé. Il mourra à soixante ans : comment l'appeler encore *le Jeune* ?

Le Louis II qui, en dehors de la branche française de la dynastie carolingienne, mérite le mieux ce nom et se trouve mêlé le plus activement aux événements européens, c'est le quatrième empereur d'Occident, petit-fils de Louis I^{er} le Pieux. Ce dernier, fils et héritier de Charlemagne, eut à son tour quatre fils, l'aîné étant Lothaire qui, lors des partages successifs de l'Empire, reçut la Bavière, puis l'Italie, enfin, à la mort de son père, le titre d'empereur. Pépin, second des frères, ayant passé de vie à trépas avant leur père, devient l'un des protagonistes de la terrible guerre qui aboutit au traité de Verdun, par lequel Charles II le Chauve, bientôt père de Louis II de France, devint le roi de la France Occidentale, c'est-à-dire de ce royaume qui deviendrait désormais la France.

Lothaire, empereur d'Occident avec un étrange empire, étiré entre les royaumes de ses frères de la mer du Nord aux États de l'Église, engendra à son tour trois fils, entre lesquels il partagea cet empire rétréci avant de disparaître. En 855, son aîné, Louis, hérita simplement de l'Italie. Et bien que régnant sur un tiers de l'empire de son père, qui couvrait déjà le tiers de celui de Louis le Pieux, il reçut avec ce neuvième d'empire, comme aîné, le titre d'empereur. Ce souverain fut donc légitimement Louis II, deuxième du nom après le Pieux, et empereur comme ses deux prédécesseurs.

Ce Louis II, roi d'Italie et empereur nominal, eut un règne court et agité. Il commença par agrandir son médiocre

LES HOMONYMES

héritage. Son plus jeune frère, Charles le Jeune (celui-là n'a pas été numéroté), avait reçu en partage le royaume de Provence, qui s'étendait du Jura à la Méditerranée. Maladif et arriéré mental, il décéda en 863 à l'âge de dix-huit ans. Louis II se partagea son royaume avec leur frère Lothaire, roi de Lotharingie, à laquelle il donna son nom. Le reste de son règne s'accomplit en Italie. Tour à tour vaincu et vainqueur des Sarrasins qui occupaient le sud de la péninsule, il y soumit aussi les princes chrétiens, mais avec une telle violence qu'ils durent combattre l'empereur à leur tour. Sa femme Angelberge révolta par sa cupidité. Si bien qu'en 871 Adalgise, prince de Bénévent, mit l'empereur en état d'arrestation, et ne le relâcha que sur l'intervention du pape Jean VIII.

Mort en 875 à l'âge de cinquante ans, Louis II laissait pour toute progéniture sa fille Ermengarde. Charles le Chauve s'empressa de se faire couronner empereur à Rome. Se faisant ensuite (876) couronner roi d'Italie, il détrôna de la sorte Ermengarde. Il trouva alors le moyen d'unir les deux lignées : il maria Ermengarde à Boson, frère de sa femme Richilde, dont il avait fait un comte à Lyon et qu'il fit vice-roi d'Italie, avec le titre de duc. Avec ce Louis II empereur, nous retrouvons donc d'une certaine façon Louis II le Bègue, puisque celui-ci, fils de Richilde, est le neveu de Boson, époux d'Ermengarde.

II

CHARLES LE CHAUVÉ (823-877), PÈRE DE LOUIS LE BÈGUE ET CRÉATEUR DU ROYAUME DE FRANCE

La dynastie carolingienne n'a pas été riche en grands souverains, contrairement à celle des Capétiens qui devait lui succéder. Sur trente-deux de ses personnages qui occupèrent les trônes d'Europe, empereurs et rois, trois montrent une capacité et une habileté à établir un règne glorieux et fécond. Et ces trois font honneur à la France, car Pépin le Bref, père de la dynastie, appartient à la noblesse d'Austrasie, fief des Mérovingiens ; Charlemagne, tout en régnant sur l'ensemble de l'Europe occidentale, en est immédiatement issu. Et le troisième grand est son petit-fils Charles le Chauve.

L'ensemble de ces souverains et roitelets qui leur succèdent renouvellent les vices, les inconséquences, les échecs, les maladresses des Mérovingiens, mais aussi leur absence d'honneur, de bonté et de modération. Acharnés, dès les fils de Louis le Pieux, à recevoir, à garder et à amplifier, par tous les moyens, même les plus sanglants et les plus retors, un territoire sur lequel ils pourront assurer leur

LOUIS II LE BÈGUE

puissance et recevoir leur richesse, ils occupent la plus grande partie de l'histoire de la dynastie à se combattre et à intriguer pour morceler l'empire de Charlemagne. Pendant le premier siècle qui suit la mort de celui-ci, la politique de ses successeurs ne pratiquera pas moins de treize partages, plus ou moins éphémères, parce que conçus au gré des héritages et tributaires de la voracité des princes prédateurs. Et cette politique est assurée par une suite quasi ininterrompue de guerres sanglantes, tandis que tous ces Grands jaloux de leurs privilèges et bénéfiques ne sont guère soucieux de leurs peuples. Ce ne sont pas des hommes d'État, mais des tyrans, avec trop peu de génie pour étendre leur domination au gré de leurs ambitions.

On ne peut nier, certes, chez nombre de ces souverains, la valeur personnelle, au sens de courage guerrier et de conduite de la guerre. On peut relever quelques traits de sage administration chez tel ou tel. On peut, chez les derniers Carolingiens français (entendons par là Louis IV et Lothaire), observer avec intérêt une certaine conscience de leur fonction royale. Mais alors ces souverains ne sont plus rois à part entière : ils sont les victimes de la féodalité ; et si ce ne sont plus avec leurs propres frères qu'ils entretiennent des conflits, c'est avec leurs vassaux. Devant la tyrannie ou la faiblesse des rois, les vassaux s'arrogent le pouvoir et les mettent en tutelle, quand ils ne les emprisonnent pas. Les fils de Louis le Pieux avaient détrôné deux fois leur père. Ensuite, ce furent les vassaux qui se chargèrent de cet attentat.

Les Carolingiens ont été les premiers rois à recevoir la légitimation du sacre. Le premier sacre d'un roi de France est celui de Pépin le Bref, père de la monarchie carolingienne. Il le reçoit d'abord de saint Boniface, archevêque de Mayence, puis, pour proclamer la valeur universelle de ce geste, par le pape Étienne II à Saint-Denis. À partir de ce moment, le souverain n'est plus détenteur de l'autorité

CHARLES LE CHAUVE (823-877)...

par sa seule puissance, ni même par l'hérédité, contrairement aux Mérovingiens pour lesquels la valeur intouchable du roi était l'héritage du sang, mais par son caractère sacré.

Or, ce qui montre le plus la déchéance du souverain carolingien, c'est la perte de ce caractère sacré aux yeux de ses vassaux. L'empereur Louis II (871) est capturé sans ménagement par le duc Adalgise de Bénévent, qui ne lui rend la liberté que par nécessité. L'empereur Charles III le Gros (887) est déposé par ses vassaux, emprisonné et bientôt assassiné. Ses successeurs à l'Empire, son neveu Arnulf et son petit-neveu Louis IV l'Enfant, sont renversés de la même façon ; et Louis IV de Germanie joue le même rôle que Louis V de France : il est le dernier souverain carolingien, car c'est son vassal Conrad de Franconie qui lui ravit son trône¹.

Le duc Bérenger de Frioul (904), après s'être fait élire roi d'Italie par des seigneurs ambitieux, capture l'empereur Louis III, roi d'Arles, et lui fait arracher les yeux. En France, Charles III le Simple (922) est détrôné par les Grands, quelques années plus tard enlevé par le comte Herbert de Vermandois, qui le laisse mourir en prison au bout d'une longue captivité. Louis IV, son fils, capturé (945) par le duc de Normandie, est livré à Hugues le Grand, duc de Francie et comte de Paris, qui le tient un an en captivité jusqu'à ce qu'il lui ait abandonné sa dernière place forte. Le vassal devient le maître territorial et militaire du royaume, et le roi n'est plus qu'une autorité symbolique.

Charles II, roi d'Alamanie à six ans, roi d'Aquitaine à neuf ans, roi de Francie à quatorze ans par le jeu des luttes

1. Il est vrai que Conrad de Franconie avait épousé Glismut (Glismonde), fille de l'empereur Arnulf, et appartenait de cette façon à la famille carolingienne. Mais, à sa mort, en 918, les seigneurs allemands élurent pour roi le duc de Saxe Henri l'Oiseleur. C'était cette fois la naissance d'une nouvelle dynastie.

LOUIS II LE BÈGUE

et des partages, devint roi de la France Occidentale enfin à l'âge de vingt ans, cette fois non plus par les concessions de ses parents et de ses frères, mais par sa volonté persévérante. Il est remarquable que ce prince, malmené pendant toute son adolescence, trompé, détrôné, vaincu, séquestré, parvienne finalement au pouvoir sans trahison, sans bassesse, sans vengeance, avec pour forces non seulement sa valeur militaire, mais sa loyauté et sa magnanimité. À son frère aîné Lothaire, un pervers haineux et trompeur, il pardonne après chacun de ses méfaits et, après l'avoir tenu en sa puissance, il lui concède la part d'héritage qu'il convoite.

Ces luttes fraternelles, qui causèrent tant de morts et de ruines, furent le résultat de l'imprévoyance de Louis le Pieux. Or, gouverner, c'est prévoir. Monté sur le trône de son père en 814, ce souverain timoré, anxieux et scrupuleux, pour imiter ce père inimitable, décide dès 817 d'opérer le partage de l'Empire. Partage prématuré, puisqu'il n'est pas exécutable tout de suite, mais par succession. Louis a trente-neuf ans. Il est dans la force de l'âge, hérite d'une administration rigoureuse et d'une puissante armée, de quoi aborder un règne paisible et fructueux. Mais il offre prématurément à des fils indignes des royaumes sur lesquels ils deviennent impatients de régner.

Le comble à la déraison survint deux ans plus tard. En 818, Louis le Pieux devint veuf d'Ermengarde, mère de ses héritiers. D'abord inconsolé, il épousa en 819, à titre de consolation, Judith, fille d'un petit seigneur de Bavière. Il eût pu (il eût dû) faire un mariage morganatique, soit en déclarant cette femme inapte à transmettre l'héritage impérial, soit en épousant une fille de petite noblesse encore, et consciente de son extraction. Ainsi en avait fait Charlemagne. Après avoir désigné ses héritiers, fils de Hildegarde, il n'épousa tour à tour, après la mort de celle-ci, et deux autres quelque peu éphémères, que des femmes de

CHARLES LE CHAUVE (823-877)...

noblesse insignifiante¹, ce qui fait dire à un certain nombre d'historiens qu'elles furent ses concubines. Les enfants issus de ces unions furent en effet déclarés illégitimes. Non pas certes parce qu'enfants naturels, bâtards ; mais parce qu'inaptes à hériter d'un trône. Les fils furent Drogon, évêque de Metz, archichapelain de Louis I^{er} ; Hugues, abbé de Saint-Quentin, archichapelain à son tour ; Richbold, abbé de Saint-Riquier. C'était leur faire la part belle.

Si Judith fut déclarée impératrice à part entière, ce ne fut pas seulement à cause de la faiblesse et de l'admiration amoureuse de son époux, mais aussi et surtout à cause de son caractère ambitieux et dominateur. À peine devenue la femme de l'empereur, elle ne poursuivit plus qu'un but, obtenir un fils qui s'assoierait sur un trône. Il fut long à venir. Ce fut en 823, quatre ans après ce nouveau mariage impérial, que Judith mit au monde un fils qui reçut le nom de Charles, celui de son grand-père.

L'impératrice n'avait pas pour son fils des ambitions seulement glorieuses et territoriales. Elle tint à en faire un homme de culture. L'aïeul Charles n'avait-il pas étudié, dans sa propre jeunesse, la grammaire, la dialectique, l'astronomie et la médecine ? N'était-il pas devenu, selon Nokter le Bègue, le *doctissimus Carolus* ? Ne parlait-il pas le latin avec autant d'assurance que son tudesque natif ? Ne lisait-il pas le grec, le syriaque et le slavon ? Ne surpassa-t-il pas tous les souverains, au dire de Hincmar, dans la connaissance des sciences ecclésiastiques ? Pour faire de Charles II un émule de Charles I^{er}, Judith tira de son abbaye, pour en faire son précepteur, l'un des plus fameux érudits du temps, Walafrid Strabon, moine de Fulda. Le jeune Charles le reçut pour maître dès l'âge de six ans, et le garda jusqu'à quinze ans. Neuf ans de leçons prestigieuses, dans une intimité propice,

1. Madelgarde, Gerwinde, Régina, Adalinde.

LOUIS II LE BÈGUE

où le prince docile reçut, outre la culture des humanités gréco-latines, la connaissance approfondie de l'Écriture sainte et de l'histoire. Son éducation ne fut pourtant pas celle d'un moine. Car son père y ajouta les leçons des maîtres d'armes et d'équitation, et l'initiation à la politique.

Cette formation ample et brillante ne désintéressa pas l'ambitieuse Judith de ses projets politiques. Or, en 817, Louis le Pieux avait promulgué une charte qui accordait à ses trois fils issus d'Ermengarde leurs parts d'héritage territorial. Charte approuvée solennellement à Aix par la réunion des Grands de l'Empire. En 829, quand le prince Charles eut atteint six ans, Judith réclama pour lui un royaume. N'était-il pas le fils de l'empereur à l'égal de ses trois aînés ? Cruel dilemme pour Louis : il se trouvait écrasé entre son serment à la nation et sa tendresse pour son épouse ; et aussi entre la jalousie vigilante de ses aînés et les droits de son dernier fils. Comment se sortir de cette situation ?

Louis préféra ne pas prendre lui-même une décision. Il préférait rejeter la responsabilité de la solution sur l'assemblée des Francs, ce qui serait ensuite la Diète d'Empire. Il la convoqua à Worms au mois d'août. Il ne lui posa pas seulement la question du sort de Charles ; mais, malgré sa résolution de ne pas prendre parti devant l'assemblée, afin de lui laisser sa libre détermination, il se fit l'avocat d'une révision de la charte de 817, invoquant le fait que ce jour-là il n'avait que trois héritiers, alors qu'il en avait maintenant un quatrième jouissant des mêmes droits. L'assemblée donna raison à cet argument, et adopta le projet d'accorder un royaume au quatrième fils de l'empereur.

Le contenu de ce nouveau royaume était prêt. C'était Judith qui en avait préparé les contours. Il était essentiellement continental et en majeure partie rupestre. Il consistait à peu près dans l'ancienne Alamanie, enserrant les hautes vallées du Rhin et du Danube, avec la grande province de Souabe, les villes de Strasbourg et de Constance.

Composition et mise en page



N° d'édition : L.01EUCN000506.N001
Dépôt légal : septembre 2012